

POLITIQUE DE RECHERCHE DU PRES

Appel à projet commun du Département Recherche et Valorisation

ANNEE : 2013

Pour la quatrième année consécutive, le PRES Limousin Poitou-Charentes et ses cinq établissements fondateurs lancent un appel à projets de recherche. Plus d'une vingtaine de projets ont ainsi été soutenus chaque année depuis 2010. L'an dernier, ce dispositif a été adapté pour tenir compte du développement des fédérations de recherche FREDD et MIRES, labellisées au sein du PRES.

L'opération bénéficie d'une dotation totale de 410 k€ issue pour partie du budget propre du PRES (290 k€) et pour partie d'un abondement des établissements (120 k€). Le PRES soutiendra indifféremment les partenaires, quel que soit leur établissement de rattachement.

Les projets soumis devront, comme par le passé, impliquer des laboratoires relevant d'**établissements dont les sièges ne sont pas tous sur le même site** (Limoges, Poitiers ou La Rochelle). La durée des projets s'étendra au maximum sur deux années, à compter de la date de signature des conventions entre le PRES et les établissements concernés.

Objectifs

L'appel à projets 2013 a pour double objectif :

- de soutenir les activités des fédérations de recherche FREDD et MIRES. Les actions entrant dans ce périmètre (**AAP fléché**) seront soumises à l'évaluation de ces structures, qui établiront leur propre classement des projets déposés et les financeront sur l'enveloppe globale qui leur sera spécifiquement attribuée par le PRES. Celle-ci représente un peu plus du tiers de la dotation totale.
- d'initier de nouvelles synergies entre laboratoires de plusieurs sites hors du périmètre scientifique des fédérations FREDD et MIRES (**AAP non fléché**). On distingue, dans cette dernière catégorie :
 - des projets d'**actions de recherches coopératives**,
 - des projets visant plus généralement à soutenir d'autres types de **collaborations entre établissements**. Cela peut concerner la mutualisation de plateformes d'essai, l'organisation de séminaires, le démarrage de thèse en coencadrement, des soutiens aux enseignants-chercheurs trouvant, dans les thématiques d'un autre site, un cadre plus favorable à un retour à la recherche, l'émergence et le développement d'autres fédérations.

Pour la partie financée hors fédérations FREDD et MIRES (AAP non fléché), le montant maximal des aides par opération est fixé à **20 000 €**.

Dossiers

Vous trouverez en annexe le dossier de candidature.